

APPEL D'OFFRES (AMENDÉ LE 6 JUIN 2019)

DÉNEIGEMENT DES CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DE-BELLECHASSE ET ÉPANDAGE DE FONDANTS ET D'ABRASIFS

La Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse sollicite des soumissions pour le déneigement des chemins relevant de sa responsabilité. Cet appel d'offres comprend également l'épandage de fondants et d'abrasifs.

Les soumissions comporteront trois (3) options, c'est-à-dire un prix pour un contrat de trois (3) ans (2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022) pour le VILLAGE et LES RANGS (option 1), LE VILLAGE (option 2) et LES RANGS (option 3). La Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse se réserve le droit de choisir l'une ou l'autre de ces options.

Les documents de soumission peuvent être obtenus via le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec « SEAO.CA » (1-866-669-7326).

Les soumissions doivent être accompagnées des documents suivants :

- 1) une formule de soumission ;
- 2) une résolution du conseil d'administration de la compagnie, le cas échéant, autorisant une ou plusieurs personnes à signer, pour et au nom de celle-ci, tous les documents nécessaires à l'adjudication du contrat ou d'une procuration signée par tous les sociétaires de la société civile ;
- 3) un chèque certifié ou visé d'un montant équivalent à 5% du montant de la soumission de la première année ou d'un cautionnement du même montant valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de l'ouverture des soumissions ;
- 4) un avis d'intention provenant d'une compagnie d'assurance faisant affaires au Québec concernant le cautionnement pour l'exécution des travaux faisant l'objet de la soumission.

Suite à la publication de l'addenda n° 1, les soumissions doivent être transmises conformément aux exigences du devis au bureau municipal, 129, Route 132 Est, Saint-Michel-de-Bellechasse (Québec) G0R 3S0 au plus tard le **21 juin 2019 à 10h** dans une enveloppe cachetée portant la mention "SOUMISSION SAINT-MICHEL-DE-BELLECHASSE – CHEMINS D'HIVER". Celles-ci seront ouvertes publiquement au même endroit le **21 juin 2019 à 10h01**.

La Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et se réserve également le droit de retrancher certaines parties de l'appel d'offres avant la date d'ouverture des soumissions.

Donné à Saint-Michel-de-Bellechasse le 15 mai 2019.



Ronald Gonthier
Directeur général